



REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE GUINEENNE ET DE
L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE DES JEUNES (PATAG – EAJ)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(CONSULTANT INDIVIDUEL)

AMI /N°16 /PATAG –EAJ/2023

RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ETUDE ET LE
CONTROLE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS (BV) DE 160
HA DANS LES PREFECTURES DE BOKE ET BOFFA

SECTEUR : AGRICULTURE

Référence de l'accord de financement : PRET N°: 5900150002251 ; Don N°
5900155014554

N° de Projet : P-GN-A00-004

Date de l'avis : 25 Mars 2024

Financement : Banque Africaine de Développement

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité et obtenu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD/BAD) sous forme de dons et prêts pour financer en partie le Projet d'Appui à la Transformation de l'Agriculture Guinéenne et de l'Entrepreneuriat Agricole des Jeunes (PATAG- EAJ).
2. Le Ministère de l'Agriculture, agissant en qualité de l'Agence d'Exécution du Projet d'Appui à la Transformation de l'Agriculture Guinéenne et de l'Entrepreneuriat Agricole des Jeunes (PATAG- EAJ), au compte du Gouvernement de la République de Guinée envisage d'utiliser une partie des sommes accordées au titre du prêt et du don du projet pour financer le contrat de prestation **d'un consultant individuel pour l'études et le contrôle des travaux d'aménagement des Bassins versants (BV) de 160 Ha dans les Préfectures de Boffa et Boké.**

3- OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de ladite mission « Aménagement de Bassins Versants » est de protéger les bassins de production et de créer les conditions pouvant favoriser

la recharge des nappes et inverser la tendance à la dégradation observée des terres.

L'objectif spécifique est de procéder au recrutement d'un prestataire chargé d'assurer les études techniques et le suivi de la mise œuvre de toutes les activités prévues dans le cadre de l'aménagement des bassins versants pour le compte du Projet PATAG –EAJ.

L'aménagement du bassin versant se fera en choisissant une combinaison de techniques et de technologies qui sont :

- (i) adaptées au contexte agro écologique spécifique (pluviométrie, topographie, nature et structure du sol, caractère de la dégradation, couverture végétale, influence du bassin- versant, etc.),
- (ii) générateurs d'effets directs significatifs sur les bassins de production

Les prestations qui seront sujets de validation par l'Unité de Gestion du Projet PATAG –EAJ comprendront entre autres :

1. Etablissement de la cartographie et détermination de la superficie à aménager des bassins versants influents ;
2. L'identification et l'élaboration de manière participative les différents types et plans d'Aménagements des Bassins versants influents les bassins de production;
3. L'élaboration d'un cahier de charges de mise en œuvre et de suivi de réalisation des activités ;
4. La formation et le renforcement de capacités techniques des différents acteurs et partenaires sur le terrain, en matière de techniques d'aménagement et de gestion intégrée des bassins versants ;
5. La formation et l'éducation environnementale et de la protection de la nature des communautés bénéficiaires ;
6. Le suivi et le contrôle de la mise en œuvre participative des plans d'aménagement des **superficies identifiées** de sous bassins versants dans la zone d'intervention du projet PATAG –EAJ.

Les Bassins versants concernés seront ceux rattachés aux sites pour une superficie totale de 160 ha de périmètres à aménager ;

4- Profil du Consultant

Le prestataire doit avoir au moins un diplôme Bac +5 en Ingénieur génie rural, ou Génie environnement et du développement durable. Ou tout diplôme jugé pertinent en rapport avec la mission ;

Avoir une expérience et une compétence professionnelle avérée d'au moins dix (10) ans dans la gestion intégrée d'aménagement durable de bassins versants ;

Avoir réalisé au moins deux missions d'études d'aménagement des bassins versants (Conservation des eaux et des sols (CES)) ou défense et restauration des BV ou contrôle des travaux d'aménagement des bassins versants

Avoir une bonne connaissance des normes environnementales en Guinée ;

Avoir une bonne connaissance du milieu paysan de la Basse Guinée notamment la zone du projet. ;

Justifier d'une expérience de la conduite d'un programme ou projet de gestion de ressources naturelles au cours des 5 dernières années.

5- CRITERES D'EVALUATION DES CONSULTANTS

Les consultants seront évalués en fonction des critères et sous critères suivants :

N°	Désignations	Notations
1	Qualifications générales et aptitude pour la tâche à accomplir	20 points
1.1	Être titulaire d'un diplôme Bac +5 en Ingénieur Génie Rural, ou Génie Environnement et du Développement Durable. Ou tout diplôme jugé pertinent en rapport avec la mission	20 points
1.2	Diplôme inférieur à Bac + 5 ou non conforme	Disqualifié
2	Expériences générales	20 points
2.1	Avoir une expérience professionnelle avérée d'au moins 10 ans dans la gestion intégrée d'aménagement durable de bassins versants	15 points
2.2	Plus de dix (10) ans d'expérience professionnelle avérée dans la gestion intégrée d'aménagement durable de bassins versants : 1 point par année d'expérience supplémentaire plafonné à 5 points	5 points
	Moins de dix (10) ans d'expérience professionnelle avérée dans la gestion intégrée dans d'aménagement durable de bassins versants	0 point
3	Expérience spécifique dans la tâche décrite dans les TDR	50 points
3.1	Avoir réalisé au moins deux (5) missions d'études d'aménagement des bassins versants (Conservation des eaux et des sols (CES)) ou défense et restauration des BV ou contrôle des travaux d'aménagement des bassins versants)	30 points
3.2	Plus de deux (02) missions d'études ou contrôle des travaux d'aménagement des bassins versants : 5 points par mission supplémentaire plafonné à 20 points	20 points
4	Autres Connaissances	10 points
4.1-	Justifier d'une expérience de la conduite d'un programme ou projet de gestion de ressources naturelles au cours des 5 dernières années.	5 points
4.2	Une bonne connaissance du milieu paysan de la Basse Guinée notamment la zone du projet.	5 points
	Total	100

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux cadres passation de marchés pour les opérations financées par le groupe de la Banque Edition octobre 2015, qui sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. Seuls les consultants qui ont obtenu 70 points ou plus seront qualifiés en vue d'accomplir cette mission. Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée et supérieure à la note minimale ci-dessus mentionné sera retenu et invité faire une proposition technique et financière. Au cas où des consultants seront classés 1er ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre de référence similaires évalué pour le critère 3 sera sélectionné

6- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires notamment les Termes de référence de la mission au Siège de la Coordination du projet, sis au **Quartier Kipé Centre Emetteur, Commune de Ratoma Transversal N°2 en face de l'Immeuble Séta Motors, Conakry, République de Guinée** Tel: **+224 621 35 82 51/623 28 81 46 /657 17 92 99**. E-mail : batigou@yahoo.fr soulcam418@gmail.com du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures.

Les candidats devront faire parvenir leur offre rédigée en langue française par voie électronique aux adresses ci-dessus ou en version papier sous plis fermés à la Coordination du Projet, au plus tard le **13 Avril 2024** à 10heures. Les expressions d'intérêt doivent porter expressément la mention « **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ETUDE ET LE CONTROLE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DE 160 HA DANS LES PREFECTURES DE BOKE ET BOFFA** ».

Conakry, le 25 Mars 2024

Le Coordonnateur



Atigou BALDE

